



PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/258/F/2019-2020

Date de publication : 22/03/2020

Date d'ouverture : 13/04/2020

1. Objet de l'appel d'offre.

La Commune MUKAZA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des bancs pupitres à L'ECOFO JABE I

2. Financement du marché

La Commune MUKAZA a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi à travers le Fonds National d'Investissement Communal pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché .

3. Spécification du marché

1. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres ouvert national (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en un seul lot** :
3. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

4. Conditions de participations

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
2. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUKAZA moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **CINQUANTE MILLE FRANCS** Burundais



(50 000fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 0038822-02-58 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune MUKAZA/FONIC.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

2. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Présentation de l'offre

1. Les offres doivent être soumises à la commune MUKAZA. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table de matières.

2. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille franc burundais (500 000). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

3. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le 13 / 04 / 2020 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

4. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

1. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune MUKAZA, le 13 / 04 / 2020 au plus tard à 10 heures locales.

2. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

1. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi qu'un représentant de la Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics le 13 / 04 / 2020 à 10 heures locales à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis au FONIC.

10. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les

documents suivants :

10.1 Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR;
5. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. Adresse fixe et connue du soumissionnaire;
8. L'attestation de non faillite ;
9. L'habilitation du signataire notariée a engagé le soumissionnaire ;

10.2 Condition de participation :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

17.1. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins cinquante millions (50.000.000 FBU).

Fait à MUKAZA, le 17/03/2020

Administrateur de la Commune MUKAZA

et Personne Responsable des Marchés Publics

MAZIMPAKA Issa Désiré

